

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Introduction :

Seules les conditions générales ci-après s'appliquent à la présente commande, à l'exclusion de toutes autres conditions générales. Le contrat ou le bon de commande signé par le Client et les présentes conditions générales constituent les « clauses contractuelles ». Les règles commerciales, promotionnelles et services offerts de CS Engineering sont opposables au Client et font parties intégrantes des conditions générales. Le site Internet sera par la suite écrit « site ».

Article 1 (création, mise en ligne & référencement) :

Dans le cadre d'une création de site, CS Engineering s'engage aux prestations suivantes, lesquelles seront effectuées selon les spécifications techniques et visuelles fournies par le Client : création, hébergement, travaux et options souscrits par le Client, mise en ligne du site, réservation du nom de domaine, maintenance informatique et éventuellement référencement naturel du site si le contrat ou bon de commande le prévoit.

Après récupération par CS Engineering des éléments de créations (textes, photos...) le Client se verra adressé un modèle ou une maquette de site suggéré par CS Engineering. Le Client aura alors 3 jours ouvrables pour accepter ce modèle. En l'absence d'observation le client est réputé avoir pré-validé le modèle ou la maquette.

Après la création, CS Engineering adressera au Client un lien lui indiquant l'emplacement du site Internet à valider. Le Client aura alors 3 jours ouvrables pour accepter le site. En l'absence d'observation le client est réputé avoir accepté l'intégralité du site. Dans le cas contraire CS Engineering s'engage à modifier le site dans la limite de la pré-validation du Client.

Il est convenu que les produits objets de la présente commande pourront être reproduits par CS Engineering à des fins publicitaires dans tous documents et sur tous supports.

Article 2 (hébergement) :

Si le site est hébergé par CS Engineering, celui-ci est hébergé sur un serveur professionnel choisi par CS Engineering.

L'hébergeur fournit la puissance informatique, les éléments de sécurité, les logiciels nécessaires à l'hébergement du site ; il s'engage à apporter tout le soin et le support nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages et à l'état de l'art.

Le client reconnaît que les logiciels du centre d'hébergement relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technologie informatique et que par conséquent ils ne peuvent, compte tenu des connaissances, faire l'objet de tests couvrant l'intégralité des possibilités d'utilisation. L'hébergeur assure la continuité de son service 24h sur 24 tous les jours de l'année ; il se réserve néanmoins la possibilité d'interrompre son service pour les durées les plus courtes possibles afin d'améliorer le fonctionnement de la plateforme ou de réparer certaines imperfections. CS Engineering ne sera pas responsable de ces interruptions exceptionnelles. CS Engineering fera le maximum pour assurer le fonctionnement optimal de la mise en ligne et de l'hébergement ; pour autant CS Engineering et l'hébergeur ne peuvent être tenus pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'interruption du réseau Internet ou téléphonique rendant impossible l'accès au site.

Article 3 (nom de domaine) :

CS Engineering demande aux organismes compétents l'enregistrement ou le renouvellement des noms de domaines sous réserve de leur disponibilité pour le compte du Client selon les souhaits de ce dernier.

CS Engineering s'engage à tout mettre en œuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat. Le Client assume l'entière responsabilité du nom de domaine qu'il choisit notamment au regard des droits de propriété intellectuelle autres droits tenus par des tiers (ex. marque). Le Client prend à sa charge l'ensemble des frais relatifs à tout litige relatif au nom de domaine qu'il aura choisi.

Article 4 (mise à jour) :

Le Client bénéficie de mises à jour régulières* (dont la fréquence varie selon la formule retenue par le client). Ces mises à jour seront demandées par courrier ou courriel en indiquant les différentes modifications à réaliser.

CS Engineering répondra alors en indiquant la faisabilité ainsi que le délai de réalisation. La maintenance du matériel est subordonnée au respect des obligations du Client.

* Les mises à jour régulières ont pour but la mise à jour des textes / photos du site. Elles ne s'inscrivent en aucun cas dans une modification substantielle du site ; si tel était le cas un devis serait alors établi.

Article 5 (mission de référencement naturel) :

CS Engineering peut réaliser des missions de référencement naturel sur des sites, que ces sites aient été créés ou non (voir différentes offres proposées).

CS Engineering s'engage à veiller à accepter un nombre raisonnable de clients en compétition sur les mêmes mots clés et à ne jamais leur promettre des résultats qui soient inatteignables eu égard aux cibles visées.

Article 6 (responsabilité de CS Engineering) :

CS Engineering est tenu au respect de la confidentialité sur l'ensemble des informations et opérations qu'elle réalise pour le compte du Client.

Si la responsabilité de CS Engineering est engagée, CS Engineering corrigera l'erreur ou le manquement dans les meilleurs délais, et le Client sera en droit d'être indemnisé du préjudice subi et démontré.

Cette indemnité ne pourra être supérieure au prix versé par le Client pour la réalisation du site concerné par le manquement.

CS Engineering décline toute responsabilité concernant les défauts ou erreurs qui pourrait résulter de l'utilisation des documents (photographies, plaquette...) remis par le Client que ceux-ci aient été ou non modifiés par CS Engineering, sauf si ces défauts ou erreurs en question résultent d'une telle modification de la part de CS Engineering.

Les pièces remises par le Client seront par défaut conservées par CS Engineering pour l'usage stricte de CS Engineering, et seront soumises au respect de confidentialité engageant CS Engineering. Si toutefois le Client ne souhaite pas que CS Engineering conserve ces pièces,

celles-ci seront détruites à la réception d'un simple courrier stipulant expressément la destruction des pièces ayant servies à la réalisation du site

Article 7 (obligations et responsabilité du Client) :

Le Client s'engage à régler le montant total du présent contrat. Le Client s'engage à informer, par écrit, CS Engineering de toute modification concernant sa situation : changement d'adresse et modification de sa domiciliation bancaire, ...

Le Client assume en tant qu'éditeur l'entière responsabilité de l'ensemble des éléments fournis à CS Engineering et en garantie la véracité et la propriété (droit intellectuelle, droit à l'image de la personne humaine et des biens, présent sur le site et pouvant être téléchargé par les internautes). Le Client est le seul responsable des éléments qu'il demande à CS Engineering d'intégrer dans le site ; et dont il autorise CS Engineering, et/ou l'hébergeur, l'usage pour la réalisation des prestations. Le Client déclare que ses documents et informations sont conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux règles légales (déontologique de sa profession, des produits et services qu'il commercialise).

Le Client doit informer CS Engineering à la signature de la présente commande, de l'inclusion dans le site d'éléments auxquels sont attachés des droits d'auteurs ou autres droits.

Le Client s'engage à régler à CS Engineering dès que CS Engineering en fera la demande les sommes qui seront préalablement payées par CS Engineering pour l'exploitation desdits éléments. Le Client se chargera de satisfaire les formalités de la loi du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004) imposant la déclaration à la CNIL de tout traitement automatisé d'informations à caractère personnel lié au site.

En vertu de la loi sur la « confiance en l'économie numérique » du 21 juin 2004, CS Engineering fait figurer les mentions légales obligatoires sur tout site créé ou mis à jour : s'il s'agit d'une personne physique, son nom, prénom, adresse ; s'il s'agit d'une personne morale sa dénomination ou sa raison sociale, son siège social, son capital social, le répertoire des métiers auquel il est rattaché, son numéros de téléphone, son adresse courriel, et les informations relatives à l'hébergeur. Dans tous les cas : le Client doit vérifier l'exactitude des informations présentes sur le site.

Toutes mentions relatives aux éventuels prix mentionnés dans le site doivent être indiquées et le cas échéant le numéro d'assujettissement à la TVA. Si le Client exerce une activité réglementée les informations (telles que les références aux règles professionnelles, le titre professionnel, le lieu d'obtention du titre, le nom de l'ordre et de l'organisme concerné et le cas échéant le nom et adresse de l'organisme ayant délivré le titre), doivent être incluses dans le site.

Le Client garantit CS Engineering contre toute action ou condamnation qu'il aurait à supporter du fait du nom respect par le Client des dispositions du présent article.

Article 8 (conditions de règlement et de garantie) :

L'engagement minimum est de deux ans. La première facture comprend le prix de la création du site, des éventuels travaux et options souscrites par le Client, ainsi que la mise en ligne du site.

Ensuite, à partir de la mise en service du site, seuls les frais de maintenance ou de fonctionnement seront à payés trimestriellement par le client, selon la formule choisie par le client et stipulé dans le bon de commande initial.

Les frais de maintenance ou de fonctionnement incluent l'hébergement, la réservation du nom de domaine, la publication des statistiques de fréquentation, la sauvegarde régulière des données du site et les mises à jour du site.

Ce contrat de maintenance informatique se poursuit sauf dénonciation par Recommandé avec AR trois mois avant la fin du contrat initial ou de la date anniversaire du bon de commande initial, celui-ci est reconduit tacitement par période de deux ans.

A défaut de paiement exact à son échéance de l'un des montant d'un devis signé ou d'un loyer prévu au contrat et 8 jours après une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception, le contrat de prestation pourra être suspendu : ceci entraînera également la suspension de la mise en ligne du site jusqu'au règlement par le client des sommes réclamées.

A titre d'indemnité contractuelle de résiliation anticipée et pour compensation du préjudice en résultant, le solde des loyers en cours jusqu'au terme du contrat, deviendra exigible immédiatement de plein droit.

Article 9 (garantie) :

Par la signature du présent contrat, le Client garantit avoir les capacités de règlement suffisantes pour assurer la couverture de la créance de CS Engineering. Si après analyse, les capacités de règlement du Client se révèlent insuffisantes, CS Engineering l'en informera dans un délai de 20 jours ouvrables après la signature de la commande. Dans ce cas, CS Engineering, précisera au Client la ou les possibilités de nature à assurer à CS Engineering une garantie de règlement satisfaisante. En cas de refus ou de non-exécution de cette ou ces possibilités par le Client, CS Engineering sera en droit de ne pas exécuter le présent contrat.

Article 10 (droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés) :

Conformément aux dispositions 38, 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004), le Client dispose auprès de CS Engineering, d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant dont CS Engineering est destinataire.

Article 11 (durée et renouvellement) :

En cas de création ou de refonte de site Internet, le contrat d'hébergement ou de maintenance prend effet à la date de mise en service.

Ce contrat est conclu pour une durée de deux ans à partir de la date de signature du bon de commande ou du contrat initial. A défaut de notification 3 mois avant son terme d'une résiliation signée par CS Engineering ou par l'abonné par lettre recommandée avec accusé de réception, il se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes de deux ans.

Pour les prestations de référencement ou d'audit, la durée de la mission et les conditions de renouvellement, sont celles qui figurent au contrat.

Article 12 (modification) :

Le prix et les prestations convenues dans le cadre du présent contrat correspondent aux tarifs et l'offre en vigueur au moment de la signature du contrat.

CS Engineering se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et son offre (notamment si les tarifs de l'hébergeur augmentent). Dans cette hypothèse, le Client est

informé de toute évolution des tarifs et offre et dispose d'un délai de quinze jours ouvrables pour résilier le présent contrat dans les conditions prévues dans l'article 10 ; en l'absence de réponse le Client est réputé avoir accepté la modification mentionnée.

Article 13 (délais) :

Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de CS Engineering à répondre aux commandes. Le Client ne peut donc exiger de CS Engineering ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit et le Client reste redevable de la somme prévue sur le contrat (bon de commande).

Article 14 (compatibilité) :

Tous les navigateurs Internet tel que Internet Explorer®, Firefox®, Netscape®, utilisent à ce jour des programmes d'affichage et de traitement différents. Il peut, dans de rares cas, en résulter des décalages dans l'affichage. CS Engineering optimise tous ces sites sur le navigateur le plus utilisé et s'efforce d'éviter ce genre problèmes. Pour autant, CS Engineering ne pourra être tenu pour responsable de ces décalages.

Article 15 (dispositions diverses) :

Pour la formule standard (paiement à la livraison du site), à l'issue de la période d'engagement de 2 ans, le site est l'entière propriété du client.

A noter qu'en cas de volonté du client de devenir propriétaire plus tôt, le site deviendra sa propriété du client s'il s'acquitte immédiatement une redevance équivalente à 75% du montant cumulé des frais de maintenance à sa charge durant sa période d'engagement.

A noter que les frais de transferts (si demandés) vers un autre hébergeur s'élèvent à 100 Euros HT à l'issue de la période d'engagement.

Il est par contre formellement interdit de réutiliser le code source du site réalisé par CS Engineering pour créer un autre site internet de quelque nature qu'il soit (internet, marchand, extranet...). Par ailleurs, si le client ou une tierce partie se connecte sur le serveur hébergeant le site du client, sans l'autorisation expresse, préalable et par écrit de CS Engineering, les éventuelles garanties de maintenance ne pourront plus être assurées par CS Engineering.

Article 16 (règlement des litiges) :

CS Engineering s'engage à toujours agir de bonne foi et à tout faire pour éviter les malentendus.

En cas de litige CS Engineering s'engage à privilégier un accord amiable ou une procédure d'arbitrage pour régler les différends. En cas de litiges non résolus par une voie amiable, les juridictions de Paris seront seules compétentes. Mais en ce qui la concerne, CS Engineering s'engage à faire preuve d'un esprit de réelle recherche de conciliation, à chaque fois qu'un litige, petit ou grand, se présentera.